

# La problématique des indications géographiques face au changement climatique en France

Gilles Flutet<sup>1</sup>, Laurent Mayoux<sup>1</sup>, Caroline Blot<sup>1</sup>, Alexandra Ognov<sup>1</sup>, Jacques Gautier<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) – 12 rue Henri Rol-Tanguy – TSA 30003 – 93555 Montreuil Cedex, France

## Résumé

*Comme l'ensemble du secteur agricole, les indications géographiques françaises, ancrées dans leur territoire, ont la nécessité de s'adapter aux effets du changement climatique, en ajustant certaines règles encadrant leur production tout en veillant à préserver l'authenticité de leurs produits et la promesse faite aux consommateurs. Pour relever ces défis, des actions collectives sont menées à différents niveaux par les parties prenantes concernées, avec l'indispensable accompagnement des outils institutionnels disponibles.*

**Mots clés:** indication géographique, lien à l'origine, changement climatique, cahier des charges

## CONTEXTE DES IG EN FRANCE

Inscrites dans un cadre réglementaire défini à l'échelle européenne, les indications géographiques (IG) en France réunissent 3 familles de produits : les AOC (Appellations d'origine contrôlée, correspondant au terme européen AOP), les IGP (Indications géographiques protégées) et les IG de boissons spiritueuses. Ces IG françaises, au nombre en 2020 de 745 (dont 66% liées au vignoble) occupent une place très significative dans l'économie agricole et agro-alimentaire française, et participent à son image qualitative. Elles contribuent également à créer de la valeur dans des zones rurales défavorisées et à y maintenir un tissu social dynamique.

Chaque IG est définie par un cahier des charges contenant les informations sur les limites de son aire de production, une définition des produits et des règles précises en matière de méthode d'obtention (production et transformation).

Un élément central du cahier des charges est l'explication du lien à l'origine, permettant de comprendre comment les facteurs humains (usages, savoirs faire locaux,...) et naturels (climat, géologie, relief, sols, biodiversité,...) de l'aire délimitée interagissent pour aboutir à un produit original et spécifique.

Il est important de noter que chaque cahier des charges est issu d'une démarche collective volontaire d'opérateurs économiques réunis au sein d'un ODG (organisme de défense et de gestion). Il fait l'objet d'une homologation par arrêté interministériel après approbation par une instance décisionnelle de l'INAO.

## QUELS IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES IG ?

Les systèmes de production des IG sont, comme l'ensemble des agro-systèmes, impactés de différentes façons par les dérèglements climatiques, et ce depuis déjà plusieurs années.

Les caractéristiques sensorielles et analytiques des produits peuvent subir des modifications sous l'effet du changement climatique. Les vins par exemple, ont vu ces dernières années dans la plupart des bassins viticoles leur taux d'alcool progresser avec dans le même temps une diminution des niveaux d'acidité.

Pour beaucoup de produits sous IG, les volumes de production ont tendance à être plus fluctuants sous l'effet de la fréquence accrue d'événements climatiques exceptionnels tels que le gel, la sécheresse ou la grêle. Ainsi, le gel très marqué ayant frappé quasiment tous les vignobles en 2021, à la fin du mois d'avril, s'est traduit par une baisse globale de production d'environ 20% par rapport au millésime précédent. La production fruitière sous IG (Mirabelles de Lorraine, Pruneaux d'Agen,...) est également régulièrement marquée par des chutes de production en lien avec les aléas climatiques. Les filières d'élevage sont quant à elles régulièrement confrontées à des pénuries de fourrage, en lien avec les irrégularités croissantes des précipitations qui se traduisent notamment par une fréquence accrue des sécheresses de printemps.

Le changement climatique induit aussi de fortes évolutions dans les calendriers des cycles végétatifs et des opérations culturales. Les filières d'élevage reposant fortement sur le pâturage pour l'alimentation des animaux sont très exposées à ces évolutions, avec en particulier des mises à l'herbe de plus en plus précoces après l'hiver, mais également des pics de température estivale pouvant empêcher une sortie des animaux dans la journée. Une autre illustration de l'effet du réchauffement global sur les cycles culturaux est fournie par la viticulture et la vendange, dont la date a avancé en moyenne de 18 jours entre 1974 et 2019 en France et approche les 30 jours dans certains vignobles.

Enfin on peut observer que le dérèglement climatique a tendance à augmenter les risques sanitaires en production végétale (pression accrue de maladies fongiques, renforcement des dégâts de certains ravageurs). Dans les élevages laitiers, les périodes de forte chaleur peuvent affecter négativement la physiologie des animaux en réduisant leur production de lait.

#### **ADAPTER SANS REMETTRE EN CAUSE LE LIEN A L'ORIGINE : UNE DIFFICILE EQUATION POUR LES IG**

Les différents programmes de recherche menés ces dernières années sur le changement climatique dans le secteur agricole ont permis de documenter précisément ses effets actuels et futurs, à des échelles de plus en plus fines, et de proposer des solutions techniques d'adaptation à court, moyen et plus long terme. En production végétale, comprenant les fourrages, un des leviers majeurs réside dans la diversification des ressources génétiques et le développement de variétés plus résilientes, capables en particulier de produire en conditions plus chaudes et plus sèches. En élevage de plein air, les préconisations d'adaptation s'appuient principalement sur de nouveaux modes de gestion des pâturages, une réduction de la charge à l'hectare, des bâtiments d'élevage repensés et une diversification des cultures fourragères. L'introduction de nouvelles races dans un troupeau peut également être envisagée.

Même si elles s'appuient sur des modèles en phase avec leur milieu naturel ne recherchant pas l'intensification, les productions sous IG peuvent nécessiter des évolutions de pratiques pour maintenir la viabilité économique des exploitations concernées.

Or, les règles de production inscrites dans les cahiers des charges (inhérentes au lien à l'origine) limitent les possibilités de modifier facilement certaines de ces pratiques.

Parmi les éléments codifiés dans les cahiers des charges pouvant limiter les changements rapide de pratiques, on peut citer : les ressources génétiques (liste limitée de variétés ou races admises), l'interdiction ou le strict encadrement de l'irrigation pour des IG de filières végétales, la durée minimale de pâturage extérieur pour des IG fromagères, des périodes imposées pour certaines opérations culturales ou de gestion du troupeau, le rendement maximum par hectare et le choix des parcelles en AOP vitivinicoles (liste de parcelles classées pour la production des raisins).

#### **DES PROCEDURES ET OUTILS DISPONIBLES POUR FAIRE EVOLUER LES CAHIERS DES CHARGES**

Même s'il reflète des usages et savoirs faire traditionnels, le cahier des charges d'une IG doit pouvoir évoluer après l'acte initial de sa reconnaissance officielle. La condition de base pour qu'une modification puisse être approuvée étant qu'elle ne dénature ou n'affaiblisse pas le lien à l'origine du produit.

Toute demande de modification, nécessairement issue de l'ODG, est examinée et analysée par l'INAO

suivant une procédure faisant intervenir différents acteurs. Si elle est validée, le cahier des charges révisé sera homologué suivant le même schéma formel qu'une reconnaissance, aux niveaux national et européen.

Concernant les modifications induites par le changement climatique, on peut en distinguer deux grands types :

- des demandes ponctuelles, consécutives à un événement climatique exceptionnel ne permettant pas de respecter certaines exigences techniques du cahier des charges (modifications temporaires)
- des demandes de nature structurelle, visant à ajuster certains éléments générateurs récurrents de modification temporaire (ajout de la possibilité d'irrigation par exemple) ou à faciliter les adaptations aux nouvelles contraintes (par l'introduction de variétés mieux adaptées aux conditions sèches et températures élevées).

Dans les filières agroalimentaires et depuis plusieurs années, de nombreuses modifications de cahiers des charges trouvent leur origine dans une prise en compte des effets du dérèglement climatique. C'est ainsi que beaucoup de cahiers des charges ont été modifiés pour supprimer les durées ou dates calendaires fixes encadrant certaines étapes de production, pour modifier le calibre minimal de certains fruits ou légumes, pour améliorer l'autonomie alimentaire des exploitations. De même, les filières se sont organisées pour gérer collectivement les aléas climatiques : bourses aux fourrages, augmentation des stocks pour gérer les aléas, baisse des densités ou des chargements...

Au niveau du vignoble, pour anticiper les conséquences du dérèglement climatique, l'INAO a entériné une procédure permettant aux AOC viticoles volontaires de planter des variétés dont les caractéristiques laissent supposer une capacité d'adaptation aux futures conditions tout en maintenant une production répondant aux caractéristiques de l'AOC. Cette procédure permet d'observer sur des superficies limitées à 5% de la superficie des exploitations des variétés d'intérêt à fin d'adaptation (VIFA) et leurs vins durant une période de 10 ans chez les producteurs volontaires, dans une démarche participative. A l'issue de la période d'observation l'ODG aura alors à se prononcer sur le maintien ou non de chacune de ces variétés dans son cahier des charges.

En conclusions, il existe aujourd'hui différents leviers qui peuvent être actionnés pour répondre aux défis que pose le dérèglement climatique à l'échelle d'une IG. Mais les solutions doivent garantir un équilibre entre préservation du lien à l'origine, rapidité de mise en œuvre et viabilité économique. La mobilisation de tous les acteurs (opérateurs et ODG, chercheurs, administrations) est dans ce contexte indispensable pour pérenniser le système des IG.